

Guide facilitant la lecture et la compréhension de la convention collective des professeurs 2007-2012

Rôles du syndicat et de ses officiers : (voir les statuts et règlements du SPUQAT)

Suivi du CA : art. 3.09

Dégagements et libérations : 3.18 à 3.22

Comité de liaison : art. 3.23

Grief et arbitrage : art. 22.10 et 23

Représentation au CA et à la Commission des Études : art. 4.01, 4.02, art. 6

Responsabilités des assemblées départementales, de l'embauche au départ à la retraite:

(Définitions : art. 1.02, 1.09, 1.10, 1.13)

Statuts et catégories du professeur : art. 1.13 à 1.22, 8.15, 9.12 b), 22.09, 24

Répartition des postes et embauche (sélection) : art. 7 et 8

Fonctions et tâches : art. 9, 15

- Dégrèvement : art. 9.08, 9.09, 9.11 c), 9.15 à 9.21

Traitement : art. 20

- Primes et dégrèvement pour les directeurs de département, de modules et de cycles supérieurs : art. 9.08, 20.10

Évaluation : art. 3.06, 11

Permanence : art. 10

Promotions : art. 11.07, 20.08 B-2, 20.09 + Politique des critères de promotion 2007-2012

Congés :

Congés de perfectionnement et sabbatique : art. 13, (13.07, remboursement)

Congé sans solde : art. 14

Congé de maladie : art. 16

Congés parentaux : art. 17

Traitement différé : art. 26

Retraite : art. 25 + Politique concernant les professeurs retraités

Divers : art. 22 Frais de déplacement, déménagement, locaux, stationnement, activités professionnelles extérieures, etc.